



DÉCLARATION LIMINAIRE COMITÉ TECHNIQUE LOCAL DU 16 JUIN 2021

La seule bonne nouvelle de la période est la fin progressive du confinement et le retour espéré à une vie normale. Pourtant, lorsque l'on évoque une vie normale espérée, les Français en général sont loin d'envisager ou de croire à une vie meilleure et encore moins heureuse. En effet alors que la pandémie a mis en évidence le besoin accru de services publics notamment dans la santé et tous les métiers de 1^{re} et 2^e ligne, le monde d'après qui se profile pourrait bien être pire encore que celui d'avant. Le président Macron reste toujours sur une ligne libérale ne tirant aucune leçon de cette crise sanitaire.

Pour ne parler que de la fonction publique et de la DGFIP en particulier, les attaques contre les statuts, les droits collectifs, le pouvoir d'achat et les emplois continuent et s'accroissent.

En préambule, nous vous rappelons que pour la fluidité du dialogue social, les experts convoqués à ce CTL interviendront sur l'ensemble des sujets à l'ordre du jour, comme il est d'usage à la DGFIP.

Ce CTL se déroule après une nouvelle grève à la DGFIP. La CGT Finances Publiques a tenu courant mai son Conseil National en présence de 200 délégués qui ont fait un constat partagé sur la situation de chaos qui règne dans les services. Dans les départements où le NRP est mis en place c'est la débâcle. Les Centres de Gestion Comptables qui regroupent les trésoreries fermées sont paralysés et croulent sous les chèques non encaissés, les charges accumulées et non traitées des ex-trésoreries. Les fameux conseillers aux décideurs locaux errent, perdus et isolés, avec un ordinateur portable dans leur sac à dos. Tout cela est de très mauvais augure pour les agents de notre département où le NRP se met en place dès la rentrée.

La CGT exige le maintien du réseau et des services de pleine compétence.

Oui et ce n'est pas de la science-fiction, l'orientation actuelle voulue et conduite par nos hiérarchies contribue à la disparition des missions de la DGFIP et de son réseau tant apprécié et nécessaire pour les populations et les élus. Et ce ne sont pas les quelques conventions que certains élus, abusés, acceptent de signer qui nous feront croire le contraire.

Mais comme vous avez pu le constater le 10 mai, les personnels malgré un contexte défavorable résistent à ce saccage : près de 25 % de grévistes, plus les télétravailleurs. Et ça vous êtes bien obligés de le reconnaître et de le prendre en considération.

Le gel du point d'indice n'empêche pas la direction générale de trouver de l'argent pour faire passer ses réformes quoi qu'il en coûte. La fin des CAP, la disparition des CTL et des CHSCT remplacés par les CSA n'a qu'un but : faire taire les représentants du personnel légitimement élus.

Mais revenons sur les deux points à l'ordre du jour de ce CTL.

Nous passerons sur le premier point avec un énième ajustement du TAGERFIP qui laisse préfigurer une gestion de postes au fil de l'eau en fonction des besoins de la direction en faisant fi du CTL suppression d'emplois de janvier.

L'autre point à l'ordre du jour concerne le nouveau protocole de télétravail validé par la DGFIP alors que nos représentants nationaux avaient boycotté le CTR sur le sujet et que les discussions sont toujours en cours au niveau fonction publique. D'ailleurs, nous n'avons toujours pas le bilan de l'enquête sur le télétravail promis par la direction au sortir du GT de février. On assiste à un véritable coup de force de la DGFIP. Une fois encore la DGFIP s'affranchit des règles et notamment de la circulaire de la ministre de la transformation et de la fonction publique Amélie de Montchalin du 26 mai 2021. Il est à se demander si la DGFIP fait encore partie de la Fonction publique ? Quid du dialogue social ?

Nous exigeons avant toutes discussions que le TT demeure exclusivement à la demande de l'agent. Pour la CGT, tous les frais doivent être pris en charge par l'administration ainsi que l'affectation du matériel. (écrans, abonnement internet, fauteuils aux normes, fluides, électricité). La mise en œuvre du TT à compter du mois de juin appelle tout de même à la plus grande vigilance.

Pour la CGT, la direction ne doit pas utiliser cette forme de travail pour fragiliser les garanties collectives des agents et faire des économies notamment sur les surfaces de bureaux en créant des « flex-office ».

Face à toutes ces réformes régressives les élus n'auront de cesse de défendre les droits et garanties des agents et de dénoncer la mise à mort de notre administration !